



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 13 AVRIL 2021**

Date de convocation :
06/04/2021

L'an deux mille vingt et un et le treize avril à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Armande IGLESIAS, Claudie SERRE, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Mélissa OBBIH, Jade SAVOYE, Yasmine SEBAHOUI, Jean-Philippe LECOINNET, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Vanessa DENAYRE, Nicole HERRISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Damien OTON (pouvoir à Caroline PAGÈS), Alain DOMENECH (pouvoir à Alain MARGALET), Jérôme PARRILLA (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Denis OLIVE (pouvoir à Claude AYMERICH), Daniel RENOULLEAU (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Mlle Jade SAVOYE a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021/32 : ACHAT D'UN CINEMOMETRE LASER

Dans le cadre de la pluri-communalité de la Police Municipale, l'ensemble des Maires des communes de ILLE SUR TET, CORBERE LES CABANES, CORBERE, NEFIACH, SAINT-FELIU D'AMONT et de CORNEILLA DE LA RIVIERE, ont décidé l'acquisition d'un radar cinémomètre laser de marque MERCURA.

Le programme s'élève à **3 900.00€** HT. A cela il faut ajouter l'étalonnage annuel et obligatoire de l'appareil qui s'élève à **489 E** HT.

Le Maire propose l'achat de cet appareil, avec participation de l'ensemble des communes, en fonction de la population :

	population	répartition financière
ILLE SUR TET	5436	1 815,10 €
CORBERE LES CABANES	1056	352,60 €
CORBERE	748	249,76 €
NEFIACH	1292	431,40 €
SAINT-FELIU D'AMONT	1170	390,67 €
CORNEILLA DE LA RIVIERE	1978	660,46 €
	11 680	3 900,00 €

Le Maire demande à l'assemblée de se positionner.

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

APPROUVE la dotation de la Police Municipale pluri-commune d'un radar cinémomètre pour un montant de **3900** € HT.

VALIDE la répartition financière détaillée ci-dessous, la commune pouvant récupérer la majeure partie de la TVA avec le FCTVA.

DEMANDE aux communes partenaires de se positionner sur cette opération.

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 13 avril 2021

 **Le Maire,**

William BURGHOFFER